

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 6 décembre 2011

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 14 et 15 novembre 2011**

**2011 V. 291** Vœu relatif à la généralisation du dispositif Relais Infos Familles.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Considérant l'utilité du Relais Informations Famille (RIF), qui accueille, informe et oriente les familles qui peuvent ainsi mener leurs démarches et s'informer sur leurs droits dans un seul et même lieu ;

Considérant la forte demande en informations des familles parisiennes sur la petite enfance, la santé, la scolarité, la culture et le sport, en particulier les familles monoparentales ;

Considérant que le rapport final de la mission d'information et d'évaluation sur les familles monoparentales, adopté à l'unanimité le 7 avril 2011, préconise précisément le développement de la communication et de l'information aux familles, notamment dans le cadre de leurs droits et démarches ;

Considérant que le service personnalisé proposé dans les Relais Informations Familles connaît un grand succès dans les arrondissements qui l'ont mis en place ;

Considérant que la Ville ne compte aujourd'hui que cinq Relais Informations Familles : 4e, 9e ; 11e, 12e et 16e arrondissements ;

Considérant que le travail en réseau proposé par les Relais Informations Familles, conforme à l'esprit de l'article 27 du 19 mai 2011 de la loi relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, rend les démarches moins complexes pour les familles ;

Considérant l'engagement pris dans la communication « Paris, une ville au service des usagers », de l'ouverture de deux nouveaux RIF d'ici la fin décembre 2011 et de l'objectif de disposer de 15 RIF fin 2012 ;

Sur la proposition de M. Ian BROSSAT, des élus du Groupe Communiste et des élus du Parti de Gauche,

Emet le vœu :

Que le dispositif Relais Infos Familles soit généralisé le plus tôt possible, en priorité dans les arrondissements qui comptent de nombreuses familles monoparentales.